

PLAN INVESTIGATION :

PRÉSENTATION DES 125 MESURES



scsi-pn.fr

février 2026



Aujourd'hui, le SCSJ était convié à l'Hôtel de Beauvau pour la **présentation du Plan Investigation** par monsieur le ministre de l'Intérieur Laurent Nunez. Ce plan comportant huit volets, contient 125 mesures destinées à transformer en profondeur la filière, aujourd'hui confrontée à une situation de tension majeure avec 3 millions de procédures en stock.

Depuis de nombreuses années, le SCSJ alerte l'administration, la haute hiérarchie policière et les responsables politiques de tous bords sur la crise profonde que traverse le judiciaire, et l'urgence à adopter un **Plan Marshall de l'investigation** dont les mesures se veulent être un électrochoc pour conjurer l'effondrement de cette filière en totale déshérence.

DÉTAILS DES ANNONCES

- **Amélioration de la gestion RH de la filière** : + 700 effectifs dès 2026 sur les 1000 affectations prévues sur le périmètre PN, création d'une prime investigation de 150€ /mois et d'une prime de haute technicité de 125€ /mois (cumulables avec la prime OPJ)...
- **Professionnalisation de la filière** : création d'une école de l'enquête, d'un module de formation d'affectation en DCOS, d'un module de formation groupe DAI et chef de groupe d'enquête, modernisation du portail de l'investigation, mise en place d'un tutorat pour les nouveaux arrivants...
- **Rénovation des outils métier** : développement d'un nouveau logiciel de rédaction de procédure, déploiement de tablettes de signalisation en mobilité, et de l'application permettant l'exploitation rapide d'images vidéo (IA)...
- **Mise en œuvre d'une stratégie de gestion des stocks de procédure** : déploiement de SuiviJUD...
- **Consolidation de la structuration et du pilotage de la filière** : ajustement des organigrammes des services de PJ aux besoins locaux...
- **Amélioration de la coordination opérationnelle de la filière** : amélioration du circuit de diffusion de l'information opérationnelle et rénovation de la charte des diffusions
- **Capitalisation sur l'identité forte de la filière PJ** : lancement d'une campagne de communication sur le métier d'enquêteur en PJ...
- **Simplification du cadre juridique des enquêtes** : réflexions sur la contraventionnalisation de certains délits, sur l'extension et l'optimisation des prérogatives judiciaires des PTS, sur l'extension des conditions d'application de l'AFD et sur les prérogatives judiciaires des assistants d'enquête.

LE SCSJ : DE LA PERTINENCE DES IDÉES À L'AUDACE DES ACTIONS !

RÉACTION DU SCSI

Suite à la présentation de ce plan, le SCSI s'est félicité des premières annonces faites par monsieur le ministre de l'Intérieur, saluant les arbitrages budgétaires obtenus.

Pour autant, le SCSI a réaffirmé sa vigilance quant à la mise en œuvre du plan et au respect des engagements de l'Etat, rappelant au passage que les promesses faites aux officiers de police dans le cadre du protocole de 2022 n'étaient toujours pas intégralement tenues.

Le SCSI a aussi souligné le risque d'oubli de certains services par essence judiciaires, travaillant dans d'autres filières (PAF, Renseignement etc.), souhaitant alerter sur les risques de demandes reconventionnelles légitimes des autres filières métiers dont les spécificités méritent également reconnaissance.

DES MESURES CONCRÈTES ATTENDUES TRÈS RAPIDEMENT

Si ce plan présenté pose les premières bases d'orientations stratégiques pour l'ensemble de la filière investigation, le SCSI s'interroge légitimement sur sa déclinaison :

- ⇒ Quand les effectifs supplémentaires arriveront-ils dans les services d'enquête ?
- ⇒ Quand les premières mesures indemnitaires seront-elles effectives ?
- ⇒ Quand les allègements procéduraux seront-ils perceptibles ?
- ⇒ Quand les outils numériques seront-ils opérationnels... ?
- ⇒ Quand les textes nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures seront-ils adoptés ?

Un plan ne se mesure pas au volume de ses annonces. Il s'évalue à l'aune de ses effets quantifiables et mesurables sur le terrain.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le SCSI a demandé :

- ♦ Un calendrier précis de la déclinaison des mesures annoncées ;
- ♦ Un comité de suivi concernant la mise en œuvre de ces annonces, avec des points d'étape réguliers permettant d'apprécier leur avancée et leur plus-value.

Le SCSI a également insisté sur la nécessaire vigilance à avoir au regard du **choc de simplification de la procédure pénale** promis aux enquêteurs, ainsi qu'au **déploiement de la Procédure Pénale Numérique** destinée à faciliter le travail des enquêteurs de la filière au quotidien.

Le SCSI prend acte des annonces formulées par le ministre et rappelle que ces engagements doivent désormais se traduire en actions concrètes, rapides et pleinement opérationnelles, faute de ne pas répondre aux enjeux majeurs de cette filière.

Le SCSI restera pleinement mobilisé pour suivre la mise en œuvre de ce plan et exiger les corrections nécessaires qui s'imposent.

LE SCSI : DE LA PERTINENCE DES IDÉES À L'AUDACE DES ACTIONS !